

Mairie de GOURLIZON  
12, rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON  
Tél : 02.98.91.08.92  
Fax : 02.98.91.08.86

Courriel : [gourlizon.mairie@orange.fr](mailto:gourlizon.mairie@orange.fr)

MARCHE DE  
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES  
ET CONFECTION DES REPAS SUR PLACE  
POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

LIEU D'EXECUTION :

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

DUREE DU MARCHE

Du 29 septembre 2014 au 3 juillet 2015

REGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Date et heure limite de remise des offres :

Vendredi 25 juillet 2014 à 12 heures

Juillet 2014

**Commune de GOURLIZON**  
**12, rue de la Mairie**  
**29710 GOURLIZON**  
**Tél : 02.98.91.08.92**  
**Fax : 02.98.91.08.86**  
**Courriel : [gourlizon.mairie@orange.fr](mailto:gourlizon.mairie@orange.fr)**

## REGLEMENT DE CONSULTATION

- Article 1 : Objet du marché
- Article 2 : Condition du marché
- 2.1 Etendue de la consultation et mode de procédure
  - 2.2 Durée du marché
  - 2.3 Unité monétaire
  - 2.4 Modification de détail du dossier de consultation
  - 2.5 Délai de validité des offres
- Article 3 : Visite du restaurant scolaire
- Article 4 : Présentation des offres
- Article 5 : Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres
- 5.1 Critères de sélection des candidatures
  - 5.2 Critères de jugement des offres
- Article 6 : Conditions d'envoi et de remise des offres
- Article 7 : Mise au point de l'offre / négociation
- Article 8 : Renseignements complémentaires

## **Article 1 : OBJET DU MARCHE :**

Le présent marché concerne la fourniture de denrées alimentaires, la mise à disposition d'un chef-gérant et la confection des repas sur place pour les enfants, le personnel, et occasionnellement des adultes (particuliers ou enseignant(s)).

Le service débutera le 29 septembre 2014. Une visite préalable des lieux avec la personne chargée de la restauration sera organisée dans le courant de la semaine 38 ou 39 à une date concertée à définir entre l'entreprise et la Mairie avant le transfert de gestion officiel.

## **Article 2 : CONDITIONS DU MARCHE :**

### **2.1 – Etendue de la consultation et mode de procédure :**

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée et est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le CCAG applicable est le « Cahier des Clauses administratives Générales applicables aux marchés de « Fournitures courantes et Services ».

### **2.2 – Durée du marché :**

Le présent marché est conclu pour une période allant du lundi 29 septembre 2014 jusqu'au vendredi 3 juillet 2015.

### **2.3 Unité monétaire :**

Le candidat est informé que le maître d'ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire euro.

### **2.4 Modification de détail au dossier de consultation**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.5 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 3 : Visite du restaurant scolaire**

Une visite du restaurant scolaire est proposée à tous les candidats qui le souhaitent le mercredi 9 juillet 2014 de 9 h 00 à 16 h 00. Les rendez-vous sont pris à l'avance auprès de Mairie . Bien entendu, la Mairie peut ouvrir les locaux à d'autres moments en concertation avec les candidats.

#### Article 4 : présentation des offres

Les candidats retireront les dossiers à l'adresse suivante :

**Mairie de GOURLIZON**  
**12, rue de la Mairie**  
**29710 GOURLIZON**

**Ou**

**par voie dématérialisée sur la plateforme <http://www.e-megalisbretagne.org/>**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Lettre de candidature et habilitation du signataire (**DC1**).
- Déclaration du candidat et attestations et déclarations visées aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics (**DC 2**).
- Une attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324.9, L324.10, L 341.6, L 125.1 et L 125.3 du Code du Travail.
- Copie des attestations d'assurance en cours de validité.
- Le candidat donnera une description précise de leur organisme et des moyens dont ils disposent.
- Références : le candidat indiquera ses références en restauration collective et restauration scolaire et précisera le nombre de couverts servis par jour, ainsi que la date de début de la prestation, le type d'intervention, le mode de production et la démarche qualité mise en place.
- Certificats : le candidat devra fournir les certificats concernant l'origine de la viande bovine, cette dernière devra être née, élevée et abattue en France ainsi que la qualification sans O.G.M.
  
- L'acte d'engagement et ses annexes
  
- Le CCAP
  
- Le CCTP
  
- Le tableau de décomposition des prix comportera notamment : l'ensemble des denrées alimentaires avec T.V.A. au taux en vigueur, la masse salariale du chef gérant de cuisine y compris son remplacement en cas d'absence, la visite médicale du Chef Gérant, l'assurance responsabilité civile, le coût d'encadrement et de suivi de la prestation par le responsable d'exploitation et les coûts des services (comptabilité, diététique, formation ...) ainsi que le bordereau de prix unitaires.
- Un planning d'organisation du personnel du restaurant scolaire devra être proposé.

## Article 5 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

### 5.1 – Critères de sélection des candidatures

Références professionnelles dans le même type de restauration  
Garanties et capacités techniques et financières

### 5.2 – Critères de sélection des offres

Les critères de sélection des offres et leurs pondérations sont les suivants, par ordre d'importance décroissante :

#### 1/ Origine et qualité des produits : 30 %

Afin de permettre l'appréciation de l'offre au regard de ce critère, le candidat remplira l'annexe 1 de l'acte d'engagement

#### 2/ Coût annuel et adéquation du chef-gérant au profil défini dans le C.C.T.P. article 2 : 20 %

#### 3/ Prix du repas : 20 %

Outre le prix du repas repris dans l'acte d'engagement, article 4, le candidat détaillera son prix qu'il aura établi dans le tableau de décomposition des prix qui comportera notamment : l'ensemble des denrées alimentaires avec T.V.A. au taux en vigueur, la masse salariale du chef gérant de cuisine y compris son remplacement en cas d'absence, la visite médicale du chef gérant, l'assurance responsabilité civile, le coût d'encadrement et de suivi de la prestation par le responsable d'exploitation et les coûts des services (comptabilité, diététique, formation ...) ainsi que le bordereau de prix unitaires.

#### 4/ Variétés des menus : 20 %

Le candidat fournira des exemples de menus établis sur une période de 5 semaines.

#### 5/ Services : 10 %

Les services comprennent :

- Les analyses bactériologiques (contrôles surfaces, produits finis) réglementaires (fréquence trimestrielle) et d'eau du robinet (annuelle)
- Les moyens mis en œuvre pour le suivi du contrat : le candidat rédigera une note présentant les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer le bon déroulement du contrat.
- Une attention particulière sera accordée aux animations ponctuelles prévues dans le cadre de la semaine du goût, ... mais aussi la possibilité d'envisager des petits ateliers « cuisine » en relation avec les enseignant(e)s tout au long de l'année pour les différentes classes.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 54 du Code des Marchés publics.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées à l'article 2 de l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre .

## **Article 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

- L'enveloppe extérieure portera la mention « consultation pour restauration scolaire  
– Ne pas ouvrir »
- Les offres seront adressées sous pli recommandé avec accusé de réception, ou remise contre récépissé à :

**Madame la Maire  
MAIRIE DE GOURLIZON  
12, rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON**

**Ou par voie dématérialisée sur l'adresse <http://www.e-megalisbretagne.org/>**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessous, ne seront pas retenus ou seront renvoyés à leur auteur.

**Date limite de remise des offres : Vendredi 25 juillet 2014 à 12 h 00**

## **Article 7 : MISE AU POINT DE L'OFFRE / NEGOCIATION :**

La Commune de Gourlizon se réserve la possibilité de discuter les offres avec chacun des candidats, afin d'en préciser le contenu. Toute éventuelle modification du cahier des charges intervenant suite à ces discussions sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats, qui auront alors la possibilité de confirmer ou modifier leur offre.

La Commune de Gourlizon se réserve la possibilité d'écarter une offre dont le contenu ou les conditions d'application seraient incompatibles avec la réalisation des prestations demandées.

## **Article 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à :

**Madame la Maire  
MAIRIE DE GOURLIZON  
12, rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON**

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront donnés par :

Monsieur ALLAIN  
Secrétaire de Mairie  
12, rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON

Tél : 02.98.91.08.92 – Télécopie : 02.98.91.08.86 – mel : [gourlizon.mairie@orange.fr](mailto:gourlizon.mairie@orange.fr)